

SNB Décapsule et **Gagne** plus de 100.000 lots

DU 15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2023

AVEC DJAMA, ON EST ENSEMBLE

DE NOMBREUX LOTS DANS NOS MAGASINS DANS NOS PORTES DE VENTE

EXTRA SODIGAZ

LA NOUVELLE TRIBUNE

Hebdomadaire togolais d'Investigation, d'analyses, et de publicité

N° 293 du jeudi 22 juin 2023 / Prix : 250 F CFA

MEET UP TOGO BANK OF AFRICA

2 Milliards CFA de financement pour 100 Entrepreneurs Togoais

Date limite de dépôt des dossiers

30

JULIET 2023

Rendez-vous dans les agences BOA

PLUS D'OPPORTUNITÉS : 029 22 52 62 62

SECTEUR PRIVÉ P.3

AG mixte : Les grandes décisions

AGET

ASSOCIATION DES GRANDES ENTREPRISES DU TOGO

NATIONAL

La SNB récompense les premiers gagnants P.4

CONSEIL REGIONAL

Le nombre de conseillers par région P.7

FINANCEMENT DES PME

BOA Togo dévoile les conditions P.4

Régionales 2023 ta voix compte !



COMMUNIQUE DE L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

Relatif au démarrage de la campagne de collecte d'informations foncières dans les communes d'Agoè Nyivé 1 & 2

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) et le Secrétaire Général du District Autonome du Grand Lomé (DAGL) portent à la connaissance des populations du district qu'une campagne de collecte d'informations foncières et de géoréférencement des titres fonciers créés avant 2007, démarrera dans les communes d'Agoè nyivé 1 et Agoè Nyivé 2 à partir du 22 mai 2023.

Cette campagne vise entre autres, la sécurisation des biens fonciers, l'actualisation des données cadastrales, l'adressage pour un meilleur plan de développement urbain. Elle va consister à géoréférencer tous les immeubles desdites communes, à collecter auprès des habitants les informations y relatives de même que l'identité des propriétaires.

A cet effet, tous les propriétaires des titres fonciers créés avant 2007 sur les communes Agoe-Nyivé 1 et Agoe-Nyivé 2 sont priés de s'adresser à la Direction du Cadastre, de la Conservation Foncière et de l'Enregistrement (DCCFE), soit par téléphone au numéro : 93940498 soit par mail : dbitenewe@otr.tg, ou en se présentant au siège de la DCCFE sise à Lomé, Tokoin Doumassesse, dans la rue contigüe à la pharmacie Saint KISITO, pour une mise à jour gratuite de leurs titres de propriétés.

Le Commissaire Général de l'OTR et le Secrétaire Général du DAGL remercient d'ores et déjà les populations de leur adhésion à cette campagne et du bon accueil qu'elles réserveront aux agents recenseurs identifiables par leur gilet et badge.

Le Secrétaire Général DAGL p.i

Tagba A. TCHALIM

Fait à Lomé , le 28 avril 2023

Le Commissaire Général

Philippe Kokou B. TCHODIE

8201

www.otr.tg

+228 90 99 41 01

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

SECTEUR PRIVÉ

AG mixte : Les grandes décisions

Au terme d'une Assemblée générale mixte tenue le 16 juin dernier à Lomé, Jonas Daou a été réélu à la présidence de l'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET) pour un second mandat. De nouveaux membres font également leur entrée au sein de cette organisation patronale qui se renforce et qui a justement apporté certains changements à ses statuts et règlement intérieur pour les adapter au nouveau contexte.

Elom ATTISSOGBE

« On ne peut pas ne pas lui renouveler notre confiance pour un second mandat. Il dirige l'association de manière inclusive et rigoureuse dans le cadre d'une nouvelle vision avec plein d'idées et d'initiatives, multiplie les discussions avec les pouvoirs publics pour renforcer la compétitivité des entreprises et améliorer le climat des affaires, et défend surtout les intérêts et les droits des membres de l'organisation. On est tous d'accord. C'est un vrai leader », commente un membre de l'AGET à propos de Jonas Daou, réélu à son poste de président de l'Association des Grandes Entreprises du Togo.

Un bilan positif

Sur le plan de la promotion de l'AGET au niveau national, sous-régional et international, la force première de l'AGET a toujours été la cohésion des membres. Elle est passée de 72 à 76 membres en 2022.

Durant toute l'année 2022, le président Jonas Daou a personnellement rencontré la plupart des membres au sein de leurs entreprises pour échanger et mieux les connaître, afin de mieux comprendre leurs activités et réalités.

L'objectif du bureau exécutif étant de développer une relation de proximité avec l'ensemble des membres, il a été organisé avec la société NSIA Assurances, membre de l'AGET, un cocktail de fin d'année qui a vu la participation de Madame le Premier Ministre.

Les Universités de l'AGET renforcent également la synergie entre les membres, resserrent les liens avec le bureau exécutif, permettent d'échanger sur les perspectives économiques du Togo et les grands thèmes de la vie de l'entreprise. Cette rencontre permet à l'AGET de développer son partenariat avec les autres organisations patronales de la sous-région et ainsi consolider la coopération internationale ainsi que la position régionale du Togo dans les échanges

commerciaux.

Au cours du mandat écoulé, l'AGET a également organisé un déjeuner d'échanges avec la presse pour mieux faire connaître l'association aux patrons de presse, noter leurs attentes vis-à-vis du secteur privé et solliciter leur contribution à la prochaine édition du Livre Blanc 2023.

La collaboration avec le gouvernement a été plus intense grâce à l'intervention de l'AGET sur les grands chantiers de la vie socio-économique du Togo, notamment sur la politique fiscale, la loi de finances 2023, la réflexion sur divers sujets touchant à la vie économique avec les différents ministères sectoriels (politique industrielle, code des investissements, etc.), le Comité de concertation

entre l'Etat et le Secteur Privé. L'AGET a également rédigé plusieurs plaidoyers à l'endroit du gouvernement sur les conséquences de la pandémie du Covid-19, le Code du travail, le Code des investissements, le coût et la qualité de l'énergie électrique au Togo, la compétitivité des entreprises togolaises et la lutte contre les importations frauduleuses, la vie chère au Togo, etc. La forte implication de l'association ainsi que sa réactivité face aux requêtes des instances supranationales, notamment le FMI, la Banque Mondiale, la BCEAO, la



BAD, le PNUD, l'Union Européenne, l'UEMOA, la CEDEAO ont renforcé l'image de l'AGET auprès de ces différentes institutions avec lesquelles elle a poursuivi les discussions au cours de l'année 2022 sur les principaux aspects de la vie socio-économique. Elle a signé en 2022 une convention de partenariat avec la Confédération des Employeurs du Sénégal (CNES) pour faciliter les échanges économiques entre les entreprises adhérentes de leur regroupement.

En ce qui concerne la promotion de la qualification professionnelle et de l'emploi, l'AGET a été active sur plusieurs chantiers, à savoir l'appui à l'emploi des jeunes, l'appui au programme cantine scolaire, le programme de mentorat de coaching,

l'évolution de l'économie togolaise.

Nouvelles adhésions

En 2022 et début 2023, onze entreprises ont manifesté leur désir de rejoindre l'AGET. Il s'agit de COFINA, TOGO PETRO, COURS LUMIERE, OLEA, CIMCO, PREMIER BET, ISDI, ESGIS, NETIS, DIWA et KEKELI DISTRIBUTION. Leurs candidatures ont été acceptées par le bureau exécutif et ratifiées par l'Assemblée Générale du 16 juin 2023. Ce qui porte le nombre total des membres de l'AGET à 85.

Comme perspectives, l'AGET entend œuvrer à l'amélioration de la politique fiscale dans un contexte de forte concurrence due à l'avènement de la ZLECAF, en maintenant une discussion

promet faire l'effort de recueillir les propositions des membres, afin de trouver des solutions ou de les transmettre aux autorités compétentes.

Le nouveau bureau exécutif de l'AGET

Les nouveaux commissaires aux comptes sont Banque Atlantique Togo, auditeur titulaire, et Coris Bank International Togo, auditeur suppléant qui fait son entrée à un poste de responsabilité au sein de l'AGET. Ils ont un mandat de trois ans, renouvelable.

Un déjeuner a marqué la fin de cette Assemblée générale mixte ; déjeuner auquel étaient présents Madame le Ministre de la Promotion de l'Investissement, Rose Kayi Mivedor, le directeur de cabinet du Ministère de la Communication et des Médias, porte-parole du gouvernement, le vice-président du Conseil National du Patronat (CNP-TOGO), des ambassadeurs en poste dans la capitale togolaise, à l'instar de l'ambassadeur de France et l'ambassadeur, chef de la délégation de l'Union Européenne au Togo, et bien d'autres personnalités.

SOCIETES	NOM & PRENOMS	POSTES
ZENER	DAOU Jonas	Président
BOLLORE	GAFAN Charles	Vice-Président
GTA ASSURANCES	TESSI Jean-Marie	Secrétaire Général
ECOBANK TOGO	TOURE Souleymane	Trésorier Général
PREMIER BET	LANFRANCHI Oscar	Conseiller Economie Numérique & Digitalisation
CAGECFI	HOUNDJAGO Léon	Conseiller Agrobusiness & Alimentation
NAVITRANS	DOGBO Safui	Conseiller Transport Logistique et ZES
SOGEA SATOM	TESTOT-FERRY Robin	Conseiller Infrastructures et projets structurants
TOTAL TOGO	MAUPETIT Frédéric	Conseiller Energies, Environnement, Cadre de Vie
BOA TOGO	IBRAHIMI Youssef	Conseiller Bancassurance, Commerce, Tourisme & Services
KEKELI EFFICIENT POWER	TOURE TIA Mansour	Conseiller Industries & Mines
DELOITTE	ADOTEVI Maryse	Conseiller Promotion de l'Emploi, Formation & Finances publiques

etc. La contribution de l'AGET à l'amélioration du climat des affaires au Togo s'est manifestée par sa contribution au Code général des impôts, ses réflexions au Comité de concertation Etat-Secteur Privé, et l'effort de communication de l'association à travers des bulletins d'information, des publications et sa présence effective sur le terrain. En plus de ses différentes publications, le bureau exécutif est en train d'instaurer une note de conjoncture économique trimestrielle qui mettra un accent particulier sur

permanente avec l'OTR et les autorités publiques, maintenir une forte présence au sein du Comité de concertation Etat-Secteur Privé qui permet un dialogue ouvert et la prise d'engagements, poursuivre ses efforts pour une reconnaissance officielle en qualité d'organisation patronale lui permettant d'être membre du Conseil National du Dialogue Sociale (CNDS) et du Conseil National du Travail (CNT), contribuer davantage à l'amélioration du climat des affaires à travers le dialogue avec les pouvoirs publics, etc. Le bureau exécutif

L'AGET est créée le 22 juin 2007. Organisation patronale regroupant les principales entreprises privées du Togo opérant dans tous les secteurs clés de l'économie nationale, elle apporte une contribution fiscale annuelle de plus de 25% au budget de l'Etat et offre plus de 15 000 emplois directs.

GRAND JEU CAPSULE CONSOMMATEUR

La SNB récompense les premiers gagnants

Du 15 juin au 15 septembre 2023, la Société Nouvelle de Boissons (SNB) offre des lots incroyables aux consommateurs des produits Djama à travers le Jeu Capsule Consommateur (JCC). Le lancement officiel de ce jeu a été fait lundi dernier 19 juin au siège de la direction commerciale et marketing de la Société Nouvelle de Boissons (SNB) à Lomé, en présence des premiers gagnants.

Charles YAO

La Société Nouvelle de Boissons (SNB) récompense les consommateurs de ses produits à travers le « Jeu Capsule Consommateur » lancé dans le but de remercier les clients pour leur fidélité. Cette promotion via le Jeu Capsule Consommateur concerne toute l'étendue du territoire et tous les consommateurs de Djama.

« A part le fait que nous voulons remercier nos clients, nos consommateurs, nous avons

voulu différencier notre stratégie de promotion. C'est la raison de ce jeu », a déclaré Eva Allaba, Responsable Marketing et Stratégie de la SNB.

Plusieurs gagnants de ce jeu capsule consommateur ont été déjà enregistrés et récompensés sur toute l'étendue du territoire avec quatre gros lots à Lomé notamment, une bouteille de gaz, un téléphone portable, un écran LED TV, et une moto électrique. « Juste pour avoir



consommé Djama, j'ai gagné une bouteille de gaz. Merci à la SNB, le jeu continue, alors j'y crois encore », a affirmé Roland Attiogbé, l'un des gagnants du lot JCC.

Selon la SNB, 110 000 lots sont mis en jeu dont un super gros lot qui est une voiture de marque BAIC de DIWA d'une valeur de 12 millions. Au nombre des lots à gagner, il y a des motos électriques Spiro type commando, des réfrigérateurs, des téléviseurs,

ventilateurs, des téléphones portables, Mixeurs, Microondes, bouteilles de gaz elnora (Zener), T-shirts, des bouteilles de bière gratuite, etc.

« A travers ce jeu, nous voulons dire un grand merci aux consommateurs, une façon à nous de faire un clin d'œil à tous ceux qui soutiennent la SNB à travers la consommation de leurs produits. Ce jeu permet aussi d'augmenter la valeur perçue des produits des partenaires notamment DIWA, ZENER, SPIRO, NASCO », a expliqué Hyacinthe Amegnaglo, Directeur Commercial de la SNB.

Pour participer au jeu, il suffit d'acheter une bouteille de bière Djama (Djama Stout Porter, Djama Pilsner, Djama Lager, Djama 228, peu importe les formats, et Djama Panaché) dans un

point de vente au choix, la décapsuler et soulever le joint en caoutchouc à l'intérieur de la capsule.

Les bouteilles de bières de 33 cl sont à retirer dans le point de vente immédiatement (les bouteilles vides sont à restituer après consommation), les T-shirts, à retirer chez les distributeurs ou lors des animations de la SNB, les gros lots seront remis aux gagnants lors des animations grand public.

Ce jeu qui a démarré depuis le 15 juin dernier est ouvert à toute personne résidant au Togo et âgée de plus de 18 ans. Toutes les capsules gagnantes non présentées au cours de la période du jeu, c'est-à-dire entre la période du 15 juin au 15 septembre, seront déclarées nulles et non gagnantes.

2 MILLIARDS FCFA POUR 100 PME

BOA Togo dévoile les conditions

Le 06 mai dernier, BOA Togo avait activement participé à la 2ème édition du Meet Up Togo en tant que partenaire financier officiel, non seulement à travers ses différentes présentations, mais surtout par la mise à disposition d'un fonds d'accompagnement de 2 milliards FCFA pour 100 entrepreneurs togolais qui disposent d'un projet d'entrepreneuriat ambitieux. Voici les conditions d'éligibilité et la procédure de financement.

Nicolas EDORH

Pour bénéficier de ce fonds d'accompagnement de BOA Togo, il faut être une PME (Petite et Moyenne Entreprise) en règle avec la fiscalité, avec

un chiffre d'affaires inférieur à 300 millions FCFA. Être en activité depuis au moins 24 mois et domiciliant ses revenus relatifs à ses activités dans une



banque depuis au moins 06 mois, et faire des mouvements de 06 à 12 mois selon le type

de facilités sollicitées.

Les pièces à fournir sont la copie de la carte CFE, la copie des statuts si besoin, le procès-verbal nommant les signataires au besoin, la pièce d'identité en cours de validité pour chaque signataire, deux photos d'identité par signataire, le justificatif d'adresse (copie facture d'électricité, eau ou téléphone) et fournir les informations KYC.

La procédure de financement est décrite en quatre phases. Aller dans une agence BOA

et ouvrir un compte, remplir le formulaire de demande de crédit établi dans le cadre du Meet Up disponible sur le site Internet www.boatogo.com et dans toutes les agences, réunir la documentation requise et la soumettre en agence au plus tard le 30 juillet 2023.

La dernière phase concerne l'étude du dossier et la décision qui est communiquée dans deux semaines, à compter de la réception effective de toute la documentation.

MINES

La production de phosphate en hausse de 5,9% et les ventes de 14%

L'industrie togolaise du phosphate a connu une croissance substantielle en 2022 avec une production et des ventes en hausse. Cet essor, stimulé par la flambée des prix mondiaux du phosphate brut et l'ambition du pays de renforcer sa chaîne de valeur locale, coïncide avec des initiatives majeures visant à stimuler l'agriculture.

Selon les statistiques de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, l'industrie togolaise du phosphate a connu une croissance significative en 2022. L'agence Ecofin précise que la production a augmenté de 5,9% pour atteindre 1 541 772 tonnes, tandis que les ventes

ont progressé de 14%, passant de 1 386 811 t à 1 583 180 t. Une progression soutenue par une augmentation exceptionnelle de 116% des prix mondiaux du phosphate brut, prolongement d'une tendance haussière observée depuis fin 2020, et la récente hausse du cours du dollar. Le

cours du kilo est en effet passé de 48,9 FCFA au premier trimestre 2021 à 197 FCFA à la fin de l'année, soit une moyenne de 300 USD la tonne en moyenne tout au long de l'année écoulée.

Cette hausse des prix est attribuable à l'augmentation des coûts des intrants tels que l'ammoniac et le soufre, ainsi que de l'énergie et du transport des récoltes agricoles, en raison de la guerre en Ukraine et de la relance économique mondiale après la pandémie du Covid. Le Togo n'avait plus connu un volume

de ventes aussi élevé depuis 1999, et pourrait enregistrer un record en termes de valeur des ventes.

Ce dynamisme est aussi le fruit des efforts du pays pour relancer son industrie extractive, le phosphate étant l'un de ses minerais stratégiques. Figurant parmi les 15 plus grands producteurs mondiaux, il ambitionne de renforcer la chaîne de valeur locale en le transformant sur place.

Dans cette optique, un ensemble d'accords a été signé

fin mai 2023 avec l'Office chérifien des phosphates (OCP), le géant marocain des engrais phosphatés, pour l'implantation d'une usine d'engrais locale. Le projet avait initialement confié en 2019 au Nigerian Dangote Industries, sans se concrétiser.

La société singapourienne d'intrants NutriSource Pte Ltd devrait aussi lancer bientôt la production dans sa nouvelle usine d'engrais NPK, d'une capacité de 200 000 tonnes par an, sur la plateforme industrielle d'Adetikopé (PIA).

HAUSSE DU COÛT DU CRÉDIT BANCAIRE DANS L'UMOA

Les emprunteurs face à des taux en hausse

Selon les données officielles, le coût du crédit bancaire dans l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA) a augmenté de 0,47 point de pourcentage en un an, passant de 6,28% en mars 2022 à 6,75% en mars 2023, suite aux relèvements successifs des taux directeurs de la BCEAO, dont le dernier a eu lieu le 16 mars 2023.

Cette augmentation du taux débiteur moyen est généralisée dans la plupart des pays de l'Union, à l'exception de la Guinée-Bissau où il a diminué de 0,25 point, atteignant

7,55% en mars 2023 par rapport à 7,80% en mars 2022. Les plus fortes hausses ont été enregistrées au Burkina Faso (+0,78 point à 7,76%), en Côte d'Ivoire (+0,57 point à



6,32%), au Mali (+0,50 point à 7,99%) et au Niger (+0,50

point à 8,65%).

Pour le Bénin, le Sénégal et le Togo, les hausses des taux d'intérêt se sont élevées respectivement à +0,45 point à 7,35%, +0,41 point à 5,90% et +0,35 point à 7,20%.

En ce qui concerne les différents types de crédits, Sika Finance constate que les crédits de trésorerie ont connu la plus forte augmentation (+1,2 point à 6,73%), suivis

des crédits d'habitation (+0,17 point à 6,75%), des crédits à la consommation (+0,14 point à 7,14%) et des crédits d'exportation (+0,03 point à 6,49%). Seul le coût des crédits d'habitation a enregistré une baisse (-0,14 point à 7,12%).

IATA

Un chiffre d'affaires presque record en 2023 ?

L'Association du transport aérien international (IATA) s'attend à un renforcement de la rentabilité de l'industrie du transport cette année, avec des revenus dépassant les 800 milliards de dollars et des bénéfices nets de 9,8 milliards de dollars, plus du double des prévisions de décembre.

La dernière mise à jour des prévisions de l'IATA affiche une bonne santé presque retrouvée par l'industrie, sur un trafic passager devant atteindre globalement 90% des niveaux de 2019, avant la pandémie de Covid-19.

Les faits saillants de ces prévisions comprennent : Les revenus totaux, selon Air Journal, devraient augmenter de 9,7% d'une année sur l'autre pour atteindre 803 milliards de dollars. « C'est la première fois que les revenus de l'industrie dépassent la barre des 800 milliards de dollars depuis 2019 (838 milliards de dollars) ». La croissance des dépenses devrait être contenue à une augmentation annuelle de

8,1%.

Les bénéfices nets de l'industrie du transport aérien devraient atteindre 9,8 milliards de dollars en 2023 (marge bénéficiaire nette de 1,2%), « soit plus du double des prévisions précédentes de 4,7 milliards de dollars (décembre 2022) ».

Les bénéfices d'exploitation de l'industrie devraient atteindre 22,4 milliards de dollars en 2023, « bien mieux que les prévisions de décembre d'un bénéfice d'exploitation de 3,2 milliards de dollars ». Cela représente également plus du double du bénéfice d'exploitation de 10,1 milliards de dollars estimé pour 2022.



Quelque 4,35 milliards de personnes devraient voyager en 2023, ce qui se rapproche des 4,54 milliards qui ont pris l'avion en 2019. Les volumes de fret devraient être de 57,8 millions de tonnes, « ce qui est passé en dessous des 61,5 millions de tonnes transportées en 2019 avec un fort ralentissement des volumes du commerce international ».

« Les performances financières des compagnies aériennes en 2023 dépassent les attentes. L'amélioration de la rentabilité est soutenue par plusieurs évolutions positives. La Chine

a levé les restrictions liées à la pandémie plus tôt dans l'année que prévu. Les revenus du fret restent supérieurs aux niveaux d'avant la pandémie, même si les volumes ne l'ont pas été. Et, du côté des coûts, il y a un certain soulagement. Les prix du kérosène, bien qu'encore élevés, se sont modérés au cours du premier semestre de l'année », a résumé dans un communiqué Willie Walsh, directeur général de l'IATA.

Le retour à la rentabilité nette, « même avec une marge bénéficiaire nette de 1,2% », est pour lui « une réussite majeure », car réalisé à une époque d'importantes incertitudes économiques. Et surtout car il fait suite aux pertes les plus importantes de l'histoire de l'aviation (183,3 milliards de dollars de pertes nettes pour 2020-2022) avec une marge nette moyenne de -11,3% sur cette période. La pandémie de Covid-19 a stoppé « une séquence de bénéfices historique

qui a vu une marge bénéficiaire nette moyenne de 4,2% pour la période 2015-2019 », rappelle Willie Walsh.

Les incertitudes économiques « n'ont pas freiné le désir de voyager, même si le prix des billets a absorbé les coûts élevés du carburant », ajoute le CEO de l'IATA. « Mais avec des compagnies aériennes qui ne gagnent que 2,25 dollars par passager en moyenne, réparer les bilans endommagés et fournir aux investisseurs des rendements durables sur leur capital continueront d'être un défi pour de nombreuses compagnies aériennes ». Et il prévient que ce niveau de rentabilité à 1,2% « n'est pas durable. Mais étant donné que nous avons perdu 76 dollars par passager en 2020, la vitesse de la reprise est forte ».

UEMOA

La croissance économique ralentit à 5,4%

Dans l'UEMOA, le produit intérieur brut (PIB) a enregistré une croissance réelle de 5,4% au cours du premier trimestre de l'année 2023, en glissement annuel, dans un contexte marqué par un durcissement de la politique monétaire menée par la BCEAO, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest.

Comparé à la même période de l'année précédente, on observe un ralentissement de 0,6 point de pourcentage, principalement dû à une décélération de la croissance en Côte d'Ivoire (+5,4% au T1 2023 contre +7% au T1 2022), en Guinée-Bissau (+4,7% au T1 2023 contre +5,7% au T1 2022) et au Burkina Faso (+3,7% au T1

2023 contre +4,2% au T1 2022).

Toutefois, il n'en demeure pas moins que la production de biens et services au sein de l'Union a affiché une croissance robuste, portée par une demande intérieure dynamique et la poursuite des investissements publics, notamment dans les secteurs



pétrolier et gazier au Niger et au Sénégal, où d'importants projets sont en cours de réalisation.

Selon Sika Finance, cette dynamique de croissance se manifeste également à travers

les indicateurs d'activité qui affichent une tendance positive. Ainsi, le volume de la production industrielle a augmenté de 2,9% au cours des trois premiers mois de l'année 2023, en glissement annuel. De même, le chiffre d'affaires du commerce de détail a enregistré une hausse de 11,9% en mars 2023 par rapport à mars de l'année précédente.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires des services marchands non financiers a connu une progression de 3,8% en mars 2023, en rythme annuel, avec des augmentations

significatives observées au Togo (+16,6%), au Mali (+6%) et en Guinée-Bissau (+4,9%).

En somme, malgré un léger ralentissement, l'UEMOA maintient une croissance économique encourageante, soutenue par une demande intérieure dynamique et des investissements publics. Les indicateurs d'activité reflètent cette tendance positive, offrant des perspectives prometteuses pour l'avenir.

SÉNÉGAL

Entre mémorandum de l'opposition et engagements du président

Alors que l'opposition vient de livrer sa version des récents événements meurtriers qui ont secoué le pays, Macky Sall s'engage à « consolider la démocratie ».

Un mémorandum vient d'être publié ce mardi par le parti de l'opposant sénégalais Ousmane Sonko à propos des violences meurtrières qui ont secoué le pays début juin. Le bilan qui y est donné du nombre de victimes est à la hausse. D'une quarantaine de pages, ce mémorandum est une sorte de réplique au « livre blanc » publié le 8 juin par le gouvernement en direction notamment des diplomates étrangers. Dakar y a livré « sa part de vérité » sur les violences survenues après la condamnation le 1er juin de l'opposant Sonko dans une affaire de mœurs.

L'opposition livre sa version des événements et de son bilan

Ce « livre blanc truffé de fautes et de mensonges » est « un document accusatoire contre Ousmane Sonko » alors que ces violences « relèvent de la responsabilité historique et entière du président Macky Sall », a déclaré à la presse le député Birame Soulèye Diop, un responsable de Pastef, le parti de M. Sonko. Le mémorandum donne « un récit documenté pour permettre de comprendre ce qui s'est passé », a dit M. Diop, en l'absence de M. Sonko, bloqué par les forces de sécurité chez lui à Dakar, « séquestré » selon lui, depuis le 28 mai. Les troubles ont fait « 30 décès », dont « 4 corps non encore identifiés. Plus de 80 % de ces victimes ont été tuées par balle. Il y a 157

blessés, dont 15 par balle », a ajouté M. Diop. Les violences ont fait officiellement 16 morts. L'ONG Amnesty International a indiqué avoir décompté 23 morts.

Le président Macky Sall s'engage à « consolider la démocratie »

Dans sa première réaction publique aux troubles de début juin, livrée à Lisbonne, Macky Sall a déclaré après une rencontre avec le président portugais Marcelo Rebelo de Sousa. : « Nous poursuivrons notre marche vers l'émergence économique et la consolidation de la démocratie et de la liberté au Sénégal, dans le respect bien sûr de l'État de droit. » « Je veillerai à ce que le Sénégal reste dans les standards démocratiques les plus importants », a-t-il insisté, alors que son gouvernement est critiqué pour sa réponse aux troubles qui ont secoué le pays

début juin. Et de poursuivre : « Je veillerai aussi à ce que notre pays ne soit pas déstabilisé, quelle que soit l'origine de cette volonté de déstabilisation. Nous y veillerons très vigoureusement », a mis en garde le président sénégalais, élu en 2012 et réélu en 2019, mais qui entretient le flou sur sa volonté de briguer un troisième mandat en 2024. « Nous avons un profil économique qui est devenu très attractif. Nous allons commencer à partir de cette année l'exploitation du pétrole et du gaz. Cela peut expliquer aussi toute cette frénésie », a ajouté Macky Sall.

Un contexte plus que tendu

Pour rappel, après la condamnation de l'opposant Ousmane Sonko à deux ans de prison ferme dans une affaire de mœurs, le Sénégal a été le théâtre du 1er au 3

juin de violences qui ont fait au moins 16 morts selon les autorités, 23 selon l'ONG Amnesty International et 30 selon l'opposition. La condamnation de M. Sonko à deux ans de prison ferme le rend en l'état actuel inéligible pour la présidentielle de 2024.

Personnalité populaire parmi la jeunesse et les milieux défavorisés, l'opposant crie au complot. Cette condamnation le rend en l'état actuel inéligible pour la présidentielle de 2024 et renforce l'argument de M. Sonko selon lequel il s'agit là d'une manière de l'écartier de l'élection présidentielle de février 2024, ce que le pouvoir réfute.

(Source : Le Point Afrique)

RDC

L'UE lève les sanctions visant deux proches de l'ex-président Joseph Kabila

Les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne ont décidé de lever les sanctions qui avaient été imposées à l'encontre de deux personnalités de la République démocratique du Congo (RDC), Kalev Mutondo et Emmanuel Ramazani Shadary, tous deux proches de l'ancien président Joseph Kabila. Ils étaient sous le coup des sanctions classiques : impossibilité d'entrer dans l'UE, gel de leurs avoirs en Europe et interdiction aux citoyens de l'Union de leur fournir des fonds. Ce sont leurs actions en 2018 qui leur avaient valu ces sanctions.

Au moment des élections générales de 2018 en République démocratique du Congo, Emmanuel

Ramazani Shadary était ministre de l'Intérieur et Kalev Mutondo dirigeait l'Agence nationale de renseignement. Ils étaient sous le coup de sanctions européennes pour des violations des droits de l'homme et l'obstruction au processus électoral. Parmi les faits qui leur ont valu ces sanctions figuraient « l'arrestation arbitraire et la détention de membres de l'opposition », ainsi que « l'usage disproportionné de la

force ».

Ils avaient tous les deux décidé de contester ces sanctions. La Cour de justice de l'UE a estimé en mars que les éléments présentés pour les sanctionner ne constituaient pas « un faisceau d'indices suffisamment concrets, précis et concordants » pour établir la réalité des faits.

Les ministres n'ont donc eu d'autre choix que de lever les sanctions, mais ils les

maintiennent pour quinze autres, comme l'ancien chef de la police de Kinshasa Célestin Kanyama ou l'ancien ministre de l'Intérieur Évariste Boshab. C'est un revers pour la diplomatie de l'UE, mais les ministres se disent prêts à dégainer de nouveau des sanctions contre toute personne faisant obstacle à l'organisation d'élections en RDC.

(Source : RFI)

CONSOMMATION D'ESSENCE

Les activités redoublent pour les stations-services du Bénin

La suppression des subventions d'essence au Nigeria constitue un pilier de rentabilité pour les stations-service du Bénin. Néanmoins, la hausse des prix a constitué un choc pour le commerce de contrebande, et il faudra protéger les ménages qui en dépendaient.

La fin des subventions sur les carburants au Nigeria a eu des répercussions au-delà de ses frontières, notamment au Bénin voisin. Depuis que le nouveau président nigérian Bola Tinubu a mis fin aux subventions sur l'essence il y a deux semaines, ceux qui vendaient ce produit en contrebande et dans l'informel ont augmenté leurs prix, les faisant passer de 350 à 700 FCFA (0,5 à 1 euro) le litre,

dépassant ainsi le prix de l'essence dans les stations-service officielles.

Cette hausse des prix a eu un impact sur l'économie béninoise, précise l'agence Ecofin. En effet, les stations-service sont devenues les points d'achat privilégiés des consommateurs de carburant, y compris les « Zem » ou taxi-moto qui jusque-là jouissaient des bas prix du

carburant du « bord de la voie ». Pour les gérants de stations-service, c'est une aubaine, car les volumes d'activités sont en hausse. De ce fait, la clientèle des nombreuses stations développées dans la ville de Cotonou sur les deux dernières années et qui tardaient encore à recevoir les volumes de clientèle espérés a considérablement augmenté.

Par ailleurs, face aux nouveaux prix de carburant qui s'imposent à eux, les conducteurs de taxi-moto ont augmenté le prix des courses. Pour le moment, il est difficile de savoir combien de familles sont impactées par l'évolution

des choses au Nigeria. Il s'agit de milliers de ménages, dont une partie de la résilience dépendait étroitement de la vente du carburant de contrebande.

Le Bénin dépend fortement du Nigeria, son voisin et l'un des plus grands producteurs de pétrole en Afrique. La fermeture de la frontière entre les deux pays en 2019 a déjà causé des difficultés économiques au Bénin. La décision récente de mettre fin aux subventions sur l'essence souligne une fois de plus cette dépendance. Les autorités béninoises ont encouragé le développement de stations-

service officielles afin de réduire la contrebande d'essence sur le marché, mais n'y parvenaient que difficilement. Ainsi, cette situation met en lumière les défis auxquels sont confrontés les pays de la région en matière de commerce transfrontalier. Alors que le Nigeria cherche à réduire les dépenses liées aux subventions sur les carburants, les pays voisins doivent faire face à l'impact économique de ses décisions. Il reste à voir comment cette situation évoluera et quelles mesures seront prises pour atténuer les conséquences pour les populations concernées.

ELECTIONS RÉGIONALES

Le nombre de conseillers par région

Le Togo se rapproche progressivement des premières élections régionales de son histoire. Dans la droite ligne de ce processus électoral, nous nous intéressons dans cet article sur le nombre de conseillers par région.

Les circonscriptions électorales utilisées pour les élections régionales sont identiques à celles utilisées dans le cas des élections législatives : Il s'agit des préfectures. C'est à ce titre que le décret N°2022-069/PR portant définition du ressort territorial et répartition du nombre de conseillers par région et par circonscription électorale (préfecture) datant du 31 mai 2022 a fixé le nombre de conseillers régionaux par région selon un critère démographique.

Le nombre de conseillers par région est fixé comme suit :

- 21 pour les régions dont la population est inférieure ou égale à 1.000.000 d'habitants.

- 31 pour les régions dont la population est comprise entre 1.000.001 et 1.500.000 d'habitants.

- 41 pour les régions dont la population est supérieure à 1.500.000 habitants.

Ainsi, la région des Savanes aura 31 élus, de même que la Kara. 25 élus sont accordés à la région Centrale. La région des Plateaux compte 43 conseillers et la région Maritime détient le gros lot avec 49 conseillers régionaux.

Chaque chef-lieu de région aura 7 conseillers à l'exception des deux qui constituent le Grand Lomé à raison de 9 conseillers pour Agoè-Nyivé et 9 pour le Golfe. C'est donc



un total de 179 conseillers régionaux qui seront élus en 2023. Conformément à

l'article 240 de la loi relative à la décentralisation et aux libertés locales, le conseil régional

régle, par ses délibérations, les affaires de la région.

MARCHÉS

163,53 milliards FCFA levés sur le marché des titres publics

L'activité sur le Marché des titres publics (MTP) de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) a été particulièrement vigoureuse au cours de la semaine dernière. Pas moins de quatre émissions obligataires ont été organisées, pour un montant global annoncé de 156,92 milliards FCFA.

Alors qu'ils étaient à la recherche de 156,92 milliards FCFA, les Etats de l'UEMOA ont levé 163,53 milliards de FCFA la semaine écoulée sur le Marché des titres publics par adjudication.

Le Niger s'est distingué en mobilisant 37,62 milliards FCFA via une opération spécifique de rachat et d'émission de nouveaux titres. D'autres Etats membres de l'UEMOA ont également réussi à lever des fonds significatifs : la Côte d'Ivoire a mobilisé 55 milliards FCFA, le Mali 40,14 milliards FCFA et le Togo 30,77 milliards FCFA, détaille l'agence Ecofin.

Dans le détail, c'est le Niger qui a ouvert le bal. Le pays du Mena a attiré l'attention avec son émission du 12 juin dernier, pour un montant annoncé de 36,92 milliards FCFA. Cette opération a été

couverte à 101,89 %, avec une participation prédominante d'investisseurs non-résidents (97,34 %).

La Côte d'Ivoire, deuxième émetteur de la semaine, a levé 55 milliards FCFA le 13 juin, avec une diversité de maturités. L'opération a séduit 11 investisseurs et a atteint un niveau de couverture de 177,64 %, grâce à une participation élevée des investisseurs locaux (99,09 %).

Le Mali, troisième émetteur, a sollicité 40 milliards FCFA le 14 juin, pour diverses maturités. Le carnet d'ordre a atteint 103,73 %, grâce à la contribution de 15 investisseurs de l'Union, avec une participation notable d'investisseurs non-résidents (78,96 %).

Enfin, le Togo a mobilisé



30 milliards FCFA le 16 juin passé, pour diverses maturités. Il y a eu un niveau de couverture de 110,89 %, grâce à la contribution de 22 investisseurs de l'Union, avec une participation majeure d'investisseurs non-résidents (96,53 %).

De façon globale, le niveau de couverture moyen des émissions a légèrement progressé par rapport celui de la semaine précédente, passant de 117,13 % à 123,54 %. Cette hausse témoigne de la bonne dynamique des émissions, mais aussi de l'appétit croissant des

investisseurs pour les titres souverains, stimulé par la hausse des rendements.



Récépissé No 0546/31/05/16/
HAAC

Djidjolié - Batomé, von après
Maison Suzanne AHO, en face
de l'église EAC-TOGO
Tél : 90 03 83 30 / 98 01 82 02
www.lanouvelletribune.net

Directeur de la Publication

Elom K. ATTISSOGBE
Tél : (+228) 91 90 48 04 /
98 01 82 02

Rédacteur en chef
Nicolas EDORH

Rédaction
Elom ATTISSOGBE
Nicolas EDORH
Béatrice AGBODJINO

Infographie
La Nouvelle Tribune

Impression
SDR

Tirage
2.500 exemplaires



POUR LA SECURISATION DE MES BIENS FONCIERS



OUI CAMPAGNE DE COLLECTE D'INFORMATIONS FONCIÈRES

COMMUNES
Agoe-Nyive 1 & 2

22 Mai | 20
21 Août | 23

NOS PARTENAIRES



Décapsule et Gagne plus de 100.000 lots

DU 15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2023



DE NOMBREUX LOTS CHAQUE SEMAINE
DANS NOS POINTS DE VENTE



AVEC DJAMA, ON EST ENSEMBLE

